

Commune de Pers-en-Gâtinais

Réunion de la commission Communication-Internet

Mercredi 09 janvier 2019

Présents :

Membres du Conseil Municipal

Gilbert Borgo – J-L Chevalier – Rolande Poitou – Joëlle Bolle

Membres Hors Conseil Municipal

Véronique Beauvalet – Maurice Arnoux

Début de la réunion à 18h00.

Rappel sur l'objectif de cette réunion.

M. Chevalier rappelle l'historique de la remise en activité de cette commission lors de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2018.

M. Arnoux dit ne pas avoir apprécié d'avoir été intégré dans cette commission alors qu'on ne lui avait pas demandé son avis.

M. Chevalier demande comment aurait-il réagi s'il n'avait pas été intégré à la commission ?

Il précise que, sachant qu'il administrait ce site et, par respect pour lui, il lui avait semblé normal de l'intégrer ainsi que Mme Beauvalet qui fait actuellement le lien pour les intégrations.

Il déplore que malgré lui avoir adressé par courtoisie 2 mails pour entrer en contact après la création de la commission, puis avoir demandé à Mme Beauvalet de lui faire part de son souhait d'entrer en contact avec lui, il n'a pas daigné lui répondre.

Il fait part de sa satisfaction de la tenue de la réunion de ce soir.

Historique du site internet communal.

M. Arnoux fait part que le site qu'il administre est un site qui avait été créé par le fils de Mme Poitou.

Celle-ci confirme que ce site avait été fait pour sa campagne aux élections municipales de 2008.

Suite aux élections, le 22 avril 2014, le maire a souhaité la création d'une commission communication et d'un site internet communal. Le fils de Mme Poitou a mis ce site à disposition de la commune.

Le conseil municipal du 13 juin 2014 a validé l'achat d'un nom de domaine pour le site pour un montant de 150€.

Le site a été pris en charge à son début par le conseiller Grégory Borgo, qui a déclaré le site ouvert le 23 juillet 2014. Ensuite M. le Maire a demandé à M. Arnoux d'administrer le site.

Fonctionnement actuel.

Ce type de site est ancien et de type « front flash ». Il nécessite de solides notions de codage pour l'exploiter. Le site est hébergé en « WebPlesk » par la société OVH basée à ROUBAIX (59).

La personne physique identifiée pour l'hébergement serait le Maire, mais ceci est à confirmer par celui-ci.

Le contrat est en vigueur jusqu'en juillet 2019.

Il n'a pas été possible d'obtenir le montant mensuel payé au cours de la réunion, mais les frais annuels sont estimés à environ 100€ TTC.

M. Arnoux alimente seul le site mais en son absence il n'y a pas d'autre recours.

Il serait donc souhaitable d'avoir un binôme au niveau de notre mairie.

Depuis 2014, le site est en « construction », de nombreux liens ne fonctionnent pas ou, comme signalé par un administré, le lien « Environnement » nous dirige sur une pub pour les chaussures « Nike » !!

Après analyse, l'ancien lien « SAR » (Syndicat d'Aménagement Rural) correspond désormais à un site de cette marque. M. Arnoux s'engage à corriger ceci.

Mme Bolle réclame les codes pour qu'à la mairie on puisse faire les mises à jour.

M. Arnoux dit qu'il refuse et que si on lui demande ceci il arrêterait de gérer le site.

M. Borgo dit que c'est le Maire qui décide de ce qui doit être mis sur le site.

M. Chevalier regrette que pour mettre une information simple en ligne comme l'annonce d'une réunion du conseil municipal le parcours soit si compliqué. Ce verrouillage est contreproductif car il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit quand même d'un site détenu et payé par notre commune.

M. Arnoux précise qu'il agit à titre bénévole et ne reconnaît que M. Borgo comme interlocuteur pour alimenter le site.

Fonctionnement futur

M. Chevalier souligne l'investissement de M. Arnoux et le remercie pour le travail effectué en l'absence d'une commission ad'hoc effective.

Il réitère son intérêt personnel pour que la commission s'active afin que le site soit vivant, réactif et source d'informations diverses et nombreuses en direction des habitants de la commune.

Pour se faire l'administration du site doit pouvoir s'appuyer sur des ressources diversifiées permettant une réactivité en tout temps.

En conclusion, ce site, d'une gestion complexe, n'étant pas évolutif et arrivant en fin d'hébergement, il serait souhaitable d'évoluer vers un site moderne ergonomiquement plus facile à administrer.

Pour se faire, il serait donc opportun de réaliser un cahier des charges répondant aux attentes de notre commune en matière de communication internet.

Ceci sera proposé en réunion du Conseil Municipal.

Fin de la réunion à 19h00.